

« Prévenir pour mieux réagir »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Veneux-Les Sablons est l'une des préoccupations de l'équipe municipale.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous conseille de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie ou à la pollution de l'air pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par mes services. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais mettre en pratique ce document.



Le Maire,

Michel Bénard

Incident station service et dépôt de gaz « INTERMARCHE »

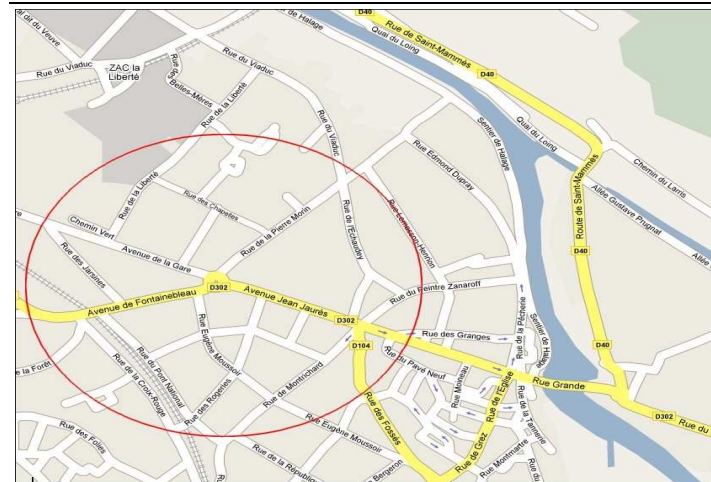
Localisation : Angle de l'avenue de la Gare et de la rue de la Pierre Morin (limite de la commune de Moret sur Loing)

Manifestation : Explosion et nuage toxique

Un barrage et les déviations connexes seront mises en place immédiatement.

Consignes de sécurité : **Idem que risque TMD**

Périmètre de la station service INTERMARCHE



EVACUATION MISE A L'ABRI

La mise à l'abri peut revêtir plusieurs formes, la plus connue étant celle de se confiner chez soi. Toutefois, l'évacuation doit pouvoir être envisagée. Ainsi, la commune de Veneux -les Sablons doit être en mesure d'accueillir la population dans un lieu suffisamment éloigné du risque et ayant une capacité d'accueil suffisante.

La Maison des Associations et la salle Polyvalente situées Rue du Port présentent l'ensemble de ces caractéristiques.

La commune a réalisé son Plan communal de sauvegarde mentionnant le schéma d'engagement des moyens.

Ce plan permet une mobilisation anticipée et organisée des secours, avec tous les partenaires : les pompiers, la Police, la DDASS, la Préfecture. Les services municipaux sont aptes à mobiliser l'ensemble de leurs moyens logistiques et humains.

Le risque de transport de matières dangereuses // TMD

Le risque par transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, maritime ou par canalisation de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Les principaux dangers liés aux TMD sont l'explosion, l'incendie et les pollutions diverses.

La commune de Veneux-les-Sablons est concernée par ce risque TMD et nous pouvons identifier les axes de transport majeurs susceptibles de faire naître un tel risque.

Voies routières :

Avenue de Fontainebleau, RD 302,

Route de Bourgogne, RD 137.

Bien que la Route Départementale RD 606, ne se trouve pas sur le territoire communal, il ne faut pas occulter le risque TMD. Cette voie sera donc prise en compte dans le cadre de cette problématique éventuelle.

Voie ferrée :

Cette voie de chemin de fer traverse le territoire de la commune et a la particularité de se distinguer en trois axes, un en direction de Paris, le second en direction de Montargis, et le troisième en direction de Montereau Fault Yonne.

Consignes de sécurité :

Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule

Si un nuage toxique vient vers vous, contournez le si possible selon un axe perpendiculaire au vent

Mettez-vous à l'abri et fermez les portes, les fenêtres, les volets et les aérations

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, la structure a des consignes en cas d'alerte

Limitez vos appels téléphoniques, libérez les lignes pour les secours

Ecole Maternelle : 01 60 70 60 85

Ecole Primaire : 01 60 70 54 82

Centre de Loisirs : 01 60 70 32 74

Restaurant Scolaire : 01 64 70 60 22

A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

Qu'est qu'un risque majeur ?

Le risque majeur ou plus communément appelé « catastrophe », résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence

Une importante gravité : nombreuses

victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : inondation, tempête, feux de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique.

- **Les risques technologiques** : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS prend en compte tous les risques : incendie, inondations, chimique, sismique pouvant menacer notre territoire et ses habitants. Il définit la réponse opérationnelle locale permettant de faire face à ces risques.

Il prend notamment en compte les impératifs suivants : rapidité de la mise en place des moyens, organisation rationnelle du commandement, emploi de moyens suffisants et adaptés, coordination dans la mise en œuvre de ces moyens, coordination des dispositions d'ordre technique et social.

Autrement dit, que va faire la commune en cas d'événements majeurs, comment va-t-elle s'organiser, qui fait quoi et comment, sont autant de questions auxquelles répond le plan communal de sauvegarde.

DICRIM Document d'information communal sur les risques majeurs

Le **DICRIM** que vous lisez actuellement est un moyen de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et les consignes de sécurité à suivre en cas d'accident réel.

Le **DICRIM** recense l'éventail des actions engagées, les aménagements réalisés et poursuivis, les dispositifs que la municipalité peut déclencher la moindre alerte.

Les risques majeurs auxquels la commune peut être confrontée sont les suivants Article R125-9 du code de l'environnement :

- **Inondations (le confluent de la Seine et du Loing, selon le PPRI)**
- **TMD-Voies SNCF et routières (accident de transport de matières dangereuses)**
- **Une station service et dépôt de gaz**



INONDATION

Plan de Prévention des risques d'Inondation Veneux-Les Sablons

L'alerte des populations



DISPOSITIONS APPLICABLES SUR LES DIFFERENTES ZONES DU PPRI

Zone rouge

Cette zone correspond au lit mineur de la Seine, de l'Yonne et du Loing, aux canaux, aux plans d'eau et à des secteurs d'aléa très fort, dans lesquels toute nouvelle construction, serait elle-même soumise à un risque très important, et de plus pourrait augmenter le risque en amont ou en aval, en modifiant l'écoulement des crues.

Zone marron

Cette zone correspond à des secteurs naturels ou faiblement urbanisés.

Dans les secteurs faiblement urbanisés, l'aléa est suffisamment fort pour que la poursuite d'urbanisation y soit également interdite.

Zone jaune foncé

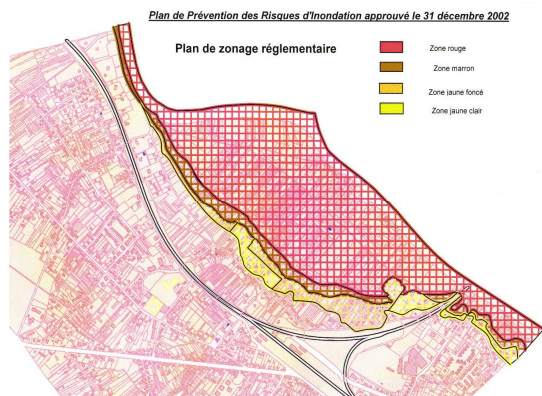
Cette zone correspond à des secteurs naturels où dans lesquels sont implantées des constructions dispersées. Dans cette zone, il y a lieu de préserver le champ d'inondation principalement du point de vue de la capacité de stockage des eaux.

Bien que l'aléa soit faible à moyen, les possibilités de constructions nouvelles y sont très restreintes.

Zone jaune clair

Cette zone correspond à des secteurs faiblement urbanisés dans lesquels il y a lieu d'autoriser la poursuite de l'urbanisation, dans les formes actuelles, tout en contrôlant autant que possible l'augmentation du nombre de personnes soumises au risque d'inondation.

Nombre de logements situés dans la zone du PPRI // Population impactée : environ 362 personnes



Zone jaune clair	26
Zone jaune clair (propriété à cheval)	8
Zone jaune foncé	13
Zone marron	11
Zone rouge	23
Total/ logements	81



Lorsque le risque d'inondation des différents cours d'eau se précise, il ne faut pas attendre que l'information parvienne directement. Il faut aller au-devant et s'informer en écoutant la radio ou en consultant le site internet de la commune et le panneau d'information avenue de Fontainebleau :

- 77 FM 95.8 Mhz
- Radio Oxygène 106.6 Mhz
- Evasion 88,88 Mhz (*Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portable à piles*)
- www.veneuxlessablons.fr

En cas d'inondation, il faut :

- Prendre le nécessaire d'urgence
- Couper le gaz et l'électricité, mais laisser le téléphone branché
- Rester dans les étages supérieurs des habitations
- Si la montée des eaux est très importante, l'évacuation peut être nécessaire sans attendre le dernier moment
- Ne pas laisser de denrées périssables dans les zones inférieures
- Ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.
- Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

- Prendre le nécessaire d'urgence
- Coupez l'électricité
- Se mettre à l'abri
- Gagnez un point haut
- Écoutez La radio
- Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour le secours
- N'allez pas chercher les enfants à l'école

SOUVENEZ -VOUS : LES BONS REFLEXES

Quel que soit le risque, quelle que soit l'alarme, en cas d'accident majeur, **les consignes à respecter** :



Mettez-vous à l'abri ou regagnez un point haut - Confiniez-vous en calfeutrant les fenêtres et autres ouvertures



Ecoutez la radio et suivez les consignes de sécurité



N'encombrez pas les lignes téléphoniques



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité



Rassemblez papiers, argent, médicaments

Numéros utiles

Mairie de Veneux-Les Sablons

Tel : 01.64.70.52.38

Fax : 01.60.39.06.03 ou 01.60.70.93.59

Services Techniques

Tel : 01.60.70.27.12 Fax : 01.60.70.15.49

Salle Polyvalente

Tel : 01 64 22 51 85

Maison des Associations :

Tel : 01 60 70 84 30

Police Nationale Moret Sur Loing

Tel : 01.64.70.56.36 ou 17

Sous-Préfecture Fontainebleau

Tel : 01.60.74.66.77 Fax : 01.60.74.66.90

Pompiers

18 ou 112 depuis un portable

Samu

15

Radio/fréquence

Evasion 88.8

Oxygène

106.6

EDF

0810 333 077

GDF

Tel : 0810 433 077

Ville de Veneux-Les Sablons

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

Les bons réflexes

Votre commune s'engage pour votre sécurité !



Mairie de Veneux-Les Sablons

Place du 11 novembre

77250 Veneux- Les Sablons

Tél. 01 60 70 52 38 Fax 01 60 70 93 59 - 01 60 39 06 03

www.veneuxlessablons.fr